

Règlement d'ordre intérieur de Waer Waters (version 1.01.2025)

L'utilisation des installations est soumise aux Conditions Générales, au Règlement Intérieur et, le cas échéant, aux Conditions d'adhésion. Les deux documents se complètent.

Article 1. RÈGLEMENT D'INTÉRIEUR GÉNÉRAL

1.1 Toute forme d'intimité, qu'elle soit désirée ou non, est formellement interdite.

1.2 Tout comportement agressif verbal ou physique envers les employés de Waer Waters, les visiteurs ou tout autre comportement perturbateur, violent ou bruyant est interdit et ne sera pas toléré. --

1.3 Les visiteurs doivent entrer dans les installations de Waer Waters avec des chaussures propres (par exemple, sans gravier des terrains de tennis) et, là où cela est indiqué, sans chaussures ou avec des chaussures adaptées.

1.4 Les animaux ne sont pas autorisés dans les terrains et installations de Waer Waters.

1.5 Il est interdit de fumer dans le complexe. Un espace fumeur spécifique est prévu pour les fumeurs.

1.6 Il est interdit de consommer de la nourriture ou des boissons personnelles dans les installations. Différents restaurants et bars sont disponibles sur place. Les consommations doivent être réglées à la fin de la visite.

1.7 La consommation, l'utilisation ou la possession de drogues ou des anabolisant est strictement interdite. Il est également formellement interdit d'introduire des armes dans le Complexe. En cas de violation, Waer Waters appellera les services de sécurité.

1.8 Il est impératif de ranger les effets personnels et les objets de valeur dans les casiers fermés à clé prévus à cet effet. L'utilisation des casiers est temporaire. Ils doivent être verrouillés. Les casiers doivent être vidés à la fin de la visite. Les casiers sont utilisés à vos propres risques. La responsabilité de vos effets personnels et objet de valeur vous incombe. Waer Waters n'est pas responsable des dommages, pertes ou vols.

1.9 Afin de garantir le calme et la détente de tous les visiteurs, il vous est demandé de respecter le calme et la sérénité lors de l'utilisation de nos installations (en particulier dans les espaces silencieux).

1.10 Avant de vous donner accès aux installations, Waer Waters peut imposer des exigences supplémentaires concernant votre hygiène personnelle et/ou votre tenue vestimentaire.

1.11 Il est interdit de réaliser des soins d'hygiène personnelle (comme se brosser les dents, se raser, teindre ses cheveux, etc.) dans les installations de Waer Waters.

1.12 Il est interdit de prendre des photos ou de réaliser des enregistrements audio/vidéo sur lesquels des employés ou des visiteurs apparaissent.

1.13 En cas d'incendie, restez calme. Signalez l'incendie à la réception ou via le numéro de téléphone 9 et/ou déclenchez le détecteur de fumée le plus proche. En cas d'alarme incendie générale, quittez immédiatement le complexe. N'utilisez en aucun cas les ascenseurs.

1.14 Si vous trouvez des objets, veuillez les déposer à la réception.

1.15 Il est interdit d'utiliser les sorties de secours comme sorties normales.

Article 2. WELLNESS

2.1 Le port de maillots de bain est obligatoire dans les installations de bien-être, à l'exception de la zone naturiste. Pour les hommes, un short de bain court en tissu élasthanne est obligatoire. Les shorts amples sont interdits. Pour les femmes, un bikini ou un maillot de bain sans col fermé, manches ou jambes est exigé. Les strings, burkinis et monokinis sont interdits.

2.2 Il est interdit d'entrer dans les installations de bien-être avec des chaussures, des bottes ou toute autre chaussure. Le port de sandales antidérapantes est obligatoire pour se déplacer dans les installations de bien-être. Les saunas et bains doivent être accessibles pieds nus.

2.3 Le port d'un peignoir est obligatoire dans les restaurants et espaces de repos.

2.4 Des peignoirs et des serviettes sont disponibles à la location à la réception. Des tongs sont en vente, mais des tongs personnelles sont autorisées. En cas de perte de linge de bain loué, une compensation sera facturée : peignoir €50 et serviette de bain €25.

2.5 Chaque visiteur doit se laver soigneusement le corps dans les espaces prévus à cet effet avant d'entrer dans les installations de bien-être et l'utilisation de celle-ci.

2.6 Il est obligatoire de prendre une douche avant d'utiliser les bains, saunas ou hammams. Il est également obligatoire de prendre une douche après avoir utilisé un espace chaud avant de se baigner.

2.7 Il est obligatoire de se laver soigneusement les mains avec de l'eau chaude et du savon après chaque passage aux toilettes.

2.8 Pour des raisons d'hygiène, il est obligatoire de s'asseoir sur une serviette dans les saunas et le bain de pieds.

2.9 Un bracelet sera donné à chaque visiteur pour qu'il puisse fermer son casier et enregistrer toutes les dépenses. Il est obligatoire de porter ce bracelet pendant tout au long de la visite. En cas de perte du bracelet, un montant de €15 sera facturé pour couvrir la perte. Indépendamment de la perte du bracelet, toutes les dépenses liées à ce dernier doivent être réglées à la sortie.

2.10 L'utilisation de téléphones mobiles, smartphones, tablettes, appareils photo et ordinateurs portables dans les installations de bien-être est interdite. Les appels téléphoniques et la prise de photos ou d'enregistrements audio/vidéo dans les installations de bien-être (y compris dans les vestiaires) sont interdits.

2.11 Il est interdit de réserver des chaises et des transats sans les utiliser.

2.12 L'utilisation de sac opaque est interdite dans les installations de bien-être. Il est permis d'avoir des sacs transparents personnels. Le visiteur a également la possibilité d'acheter un sac en plastique transparent autorisé à Waer Waters. Pour des raisons de sécurité incendie, il est strictement interdit de réaliser des versements (rituels de diffusion de chaleur) dans le sauna. Seuls les employés de Waer Waters peuvent effectuer ce rituel. Il est interdit de faire sécher des serviettes et/ou autres textiles dans le sauna.

2.13 En cas d'orage (éclair), il est interdit d'entrer dans les piscines extérieures et celles qui sont reliées à l'extérieur.

2.14 Il est interdit de sauter ou de plonger dans les piscines. Courir sur des sols mouillés est dangereux et interdit.

2.15 Il est interdit d'entrer dans les installations de bien-être sous l'influence de médicaments analgésiques ou de substances psychotropes.

2.16 L'utilisation de masques de plongée est interdite dans les installations de bien-être.

Article 3. SPORT & FITNESS

3.1 Le port d'une tenue de sport appropriée est obligatoire, à savoir des chaussures de sport propres, des chaussettes de sport, un short ou un pantalon de sport propre et un t-shirt ou un sweat-shirt propre.

3.2 Pour des raisons d'hygiène, il est obligatoire de placer une serviette de protection sur les appareils lors de leur utilisation. Des serviettes peuvent être louées si nécessaire.

3.3 Les appareils de fitness doivent être nettoyés après chaque utilisation avec les sprays et papiers fournis à cet effet.

3.4 Chaque visiteur doit jeter ses déchets dans les poubelles prévues à cet effet.

3.5 Seules les boissons sportives et l'eau sont autorisées dans la salle de fitness. L'utilisation de bouteilles en verre est interdite. Il est interdit de consommer de la nourriture dans la salle de fitness.

3.6 Chaque nouveau visiteur souhaitant utiliser la salle de fitness sera évalué physiquement et recevra une visite guidée de la salle de fitness ainsi qu'une explication sur l'utilisation correcte des appareils de fitness par un membre du personnel de Waer Waters. Un programme d'entraînement personnalisé peut être mis en place pour ceux qui le souhaitent.

3.7 La participation aux cours collectifs se fait en fonction d'un horaire spécifique. Cet horaire est disponible sur notre site internet (www.waerwaters.com) et est mis à jour quotidiennement. Des modifications de l'horaire peuvent avoir lieu. Veuillez toujours vérifier cet horaire avant votre visite.

3.8 Il est interdit de réserver des appareils de fitness plus longtemps que nécessaire.

3.9 Tout matériel doit être rangé à sa place après utilisation.

3.10 Il est interdit d'utiliser les appareils de fitness de manière non conforme à leur usage prévu. L'utilisation de la salle de fitness et des appareils de fitness se fait sous la responsabilité de l'utilisateur.

Article 4. HÔTEL

4.1 La chambre doit être nettoyée une fois tous les trois jours en raison des normes d'hygiène. Si vous ne souhaitez pas être dérangé pendant la journée, veuillez en informer la réception pour convenir d'un autre créneau pour le nettoyage.

4.2 Il est possible de stocker vos bagages dans notre back-office en accord avec la réception. La direction ne peut être tenue responsable en cas de vol ou de dommage.

4.3 Il est interdit de sortir les objets de l'hôtel du bâtiment. En cas de dommages volontaires aux biens de l'hôtel, vous serez tenu responsable des coûts de réparation ou de remplacement. Waer Waters se réserve le droit de porter plainte auprès des services de police.

4.4 Il est interdit de causer des nuisances aux autres visiteurs, par exemple en jouant de la musique forte, en adoptant un comportement inapproprié ou en faisant du bruit de toute sorte.

4.5 Il est interdit de fumer dans les chambres d'hôtel. Si cela est constaté, des frais de nettoyage de €250 vous seront facturés. Si le détecteur de fumée se déclenche à cause du tabagisme, les frais de transport des pompiers et tout autre frais seront intégralement facturés au visiteur fumeur.

4.6 L'utilisation de bougies et d'encens est expressément interdite.

4.7 Certaines décorations, telles que des confettis, ne sont pas autorisées dans les chambres d'hôtel. Vérifiez auprès de la réception si votre décoration est autorisée. Les frais de nettoyage supplémentaires ou les dommages techniques résultant de décorations non autorisées seront facturés au client.

Article 5. PARKING

5.1 Les visiteurs doivent garer leur véhicule dans les places de parking prévues à cet effet sur les terrains de Waer Waters. Les places réservées (par exemple pour les personnes handicapées ou les services d'urgence) ne doivent pas être occupées par des visiteurs non concernés.

5.2 Afin de garantir la tranquillité et la sécurité des autres visiteurs, la vitesse maximale sur le parking est de 10 km/h. Les visiteurs doivent respecter cette limite de vitesse à tout moment. Waer Waters n'est pas responsable du vol, de la perte ou de tout dommage causé aux véhicules ou aux personnes en cas d'accident, de vandalisme ou d'autres causes.